

ÊTRE MEMBRE EN RÈGLE CHEZ ART[O]	Boutique
<p>Soumettre son dossier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Par courriel à administration@cooparto.com • Le nombre d'œuvres exposées sera déterminé par l'espace disponible
<p>Pour chaque article / œuvre soumis(e) (Voir documents en annexe)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La photo (format JPEG ou JPG) • Le titre • Le médium • La dimension • Le prix de vente • La quantité
<p>Si vous n'avez pas de fiche d'artiste membre sur notre site web, nous vous encourageons à en créer une afin d'améliorer votre visibilité ! Visitez notre site web pour un aperçu : Artistes Coop ART[O] (cooparto.com) Contactez-nous pour créer votre fiche d'artiste membre !</p>	
<p>Produits acceptés (<i>Liste non exhaustive, peut être révisée en tout temps</i>)</p>	
<p><u>Métiers d'art</u> Bijoux, tricot, textiles, verre, bois, céramique, crochet, macramé, ...</p>	<p><u>Arts visuels</u> Peinture, techniques mixtes, sculpture, gravure, étampe, dessin, lithographie, photo, ...</p>
<p>Littérature et Musique</p>	<p><u>Dérivés</u> Carte de souhait, carnet, porte-clés, etc...</p>
<p>DIMENSIONS MAXIMUM EN POUCES 12X12X12</p>	



RÈGLES GÉNÉRALES POUR VENTE DE PRODUITS BOUTIQUE PHYSIQUE ET EN LIGNE

Durée de consignation	<ul style="list-style-type: none">• 3 mois
Dépôt des œuvres	<ul style="list-style-type: none">• Sur RDV 1 mois à 2 semaine avant l'exposition• Liste des œuvres complétée par l'artiste, revue et signée avec un membre du comité• Vous serez avertis de l'ouverture de la saison par l'infolettre Express hebdomadaire
Entente de vente	<ul style="list-style-type: none">• À signer lors de la confirmation des dates par le comité
Vente de produits	<ul style="list-style-type: none">• EN VENTE EXCLUSIVE PAR ART[O] DURANT LA PRÉRIODE DÉFINIE
Réception des paiements	Toutes les transactions sont réalisées par art[o] <ul style="list-style-type: none">• Cartes de crédit, Interac, virement électronique, argent comptant
Versement des ventes à l'artiste	<ul style="list-style-type: none">• Art[o] retient 15 %• Paiement aux artistes dans les semaines suivants la fin de la saison
Récupération des œuvres	<ul style="list-style-type: none">• À la fin de la période d'exposition de 3 mois, et dans un délai maximum d'un mois.• La date vous est communiquer par le comité.• Possibilité de prolonger sur demande
Produits taxables	<ul style="list-style-type: none">• Arto ne gère pas les taxes, vous devez afficher votre prix taxes incluses et les gérer par la suite.

UN COMITÉ DE SÉLECTION VALIDERA VOTRE DEMANDE ET CONFIRMERA, AVEC VOUS, LA PÉRIODE D'EXPOSITION SELON L'AGENDA DE LA BOUTIQUE.

NOUS VOUS ENVERRONS LA DOCUMENTATION NÉCESSAIRE ET LE CONTRAT À REMPLIR PAR LA SUITE.



BIEN LIRE LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES PRODUITS :

- Chaque item doit être une œuvre originale créée par l'artiste vendeur, pas de copie ou de reproduction, excepté lithographies numérotées ou produits dérivés.
- Respecter les dimensions susnommées.
- Pas de produits de type travaux manuels et bricolages.
- Qualité boutique.
- Le comité boutique se garde le droit de refuser toute œuvre dont la qualité ne correspondrait pas au visuel fourni pour la sélection.
- Cartes et enveloppes doivent être dans une enveloppe plastique prévue à cet effet (vous pourrez en trouver au Dollarama)